

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 20201105-23



Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne 47 avenue du Général de Gaulle 63300 THIERS 04 73 53 24 71 contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

56

Conseillers présents :

40

Suppléants ayant voix délibérantes :

3

Conseillers représentés :

9

Total votants:

52

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 NOVEMBRE 2020 à 18H00

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président Date de la convocation : 29 octobre 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 5 novembre 2020 à 18h00, Salle Armstrong – Espace – Place Saint Exupéry - 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Éric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Atlantique MESSAN, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Monique DURAND PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Taya ADJIMI, Didier STURMA, Sophie DELAIGUE, Francis ROUX, Tahar BOUANANE, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Maryse BARGE à Olivier CHAMBON
Christiane SAMSON à Catherine MAZELLIER
Thomas BARNERIAS à Tony BERNARD
Daniel BERTHUCAT à Stéphane RODIER
Jany BROUSSE à Ghislaine DUBIEN
André DEBOST à Bernard VIGNAUD
Catherine PAPUT à Hélène BOUDON
Serge FAYET à Jean-François DELAIRE
Régine BEAL à Francis ROUX

Conseillers absents excusés : Jean-Michel LAVEST, Michel COUPERIER, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Pierre CONTIE, Éric BOUCOURT, Didier CORNET.

Conseillers suppléants ayant voix délibérante : Thierry LAMBINET, Christophe DOS SANTOS, David POMMERETTE.

Secrétaire de séance : Hélène BOUDON

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'ANNÉE 2019 DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Rapporteur: Ludovic COMBE

AR PREFECTURE

063-200070712-20201105-20201105_23-DE

Regu le 18/11/2020

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 2224-5 et D. 2224-1 à D. 2224-5.

Considérant qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) doit être présenté chaque année à l'assemblée délibérante.

Le rapporteur présente le rapport de l'exercice 2019.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

 Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de l'année 2019.

TOTAL VOTANTS : 52 TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 52 Conseillers présents : 43 Pour : 52 Représentés: 9

Contre:

Non-participation :

Abstentions:

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD, Maire de Châteldon